



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

BULLETIN D'INFORMATION N° 34

Le 11 octobre 2022

Chers, chères adhérent.e.s et sympathisant.e.s,

A la fin de la saison 2022 nous aimerions vous informer de nos nouvelles et de quelques nouvelles du CHM.

Solidarité envers les propriétaires de caravanes dans la zone ONF !

Comme nous vous avons déjà informé dans notre dernier Bulletin et par notre site internet, la direction du CHM essaie de supprimer beaucoup de caravanes – prétendument en mauvais état – de la zone ONF, par des méthodes très douteuses.

Entre-temps, un grand nombre des propriétaires des caravanes concernées sont prêts à se défendre contre ces attaques. Ils sont en train de mandater un avocat pour les mesures juridiques nécessaires. Pour leur aider le CA de RSN a décidé d'apporter 2000 €. Aussi ADUN et ANM sont prêts à contribuer de l'argent.

Mais, comme le devis de l'avocat s'élève à plus de 23 000 €, on cherche encore des fonds pour pouvoir payer ensemble l'avocat. Merci à celles et ceux qui sont prêt.e.s à contribuer de nous contacter ou s'adresser directement au *collectif de la zone ONF* par romu33@gmail.com.

RSN continue à militer pour de meilleures correspondances entre car et train

Cet été la situation était pire que jamais : pas de bonnes correspondances entre les trains TER et les cars de la ligne 712 à Lesparre. Comme ça le temps de trajet entre la gare de Bordeaux Saint-Jean et le CHM était jusqu'à 4 heures, au lieu de 2 heures possibles par de bonnes correspondances.

A partir de fin août la situation s'est améliorée un peu, mais n'est pas du tout optimale. De même pour les deux autres lignes de car dans le nord du Médoc : vers Hourtin et vers Saint-Vivien et la Pointe de Grave.

Afin de motiver l'administration et les politicien.ne.s de la Région, RSN a fait une analyse de la situation dans notre région, avec le résultat que le nord du Médoc est vraiment loin d'une bonne desserte par les transports publics (voir notre site web).

Et RSN a développé une proposition pour une première amélioration de la situation à court terme : un « nœud de communication intermodale » à la gare de Lesparre (pour détails voir notre site web).

Nous avons envoyé l'analyse et notre proposition aux responsables et aux groupes politiques de la Région Nouvelle Aquitaine. Et nous sommes en train de contacter les maires du Nord Médoc et d'autres associations et organisations du Médoc pour appuyer nos idées.

Contact RSN : Mail : respect-sante-nature@outlook.fr, tél. : 06 30 21 05 64 et 07 54 35 92 09

Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boîte postale)

Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o L. TOUSSAINT, 26 rue de la République, 33130 Cenon

Les meilleures relations selon les horaires actuels des transporteurs se trouvent toujours sur notre site web www.respect-sante-nature.fr.

RSN veut savoir : Quelles sont nos droits vis-à-vis de la Socnat ?

Depuis quelques années RSN – en coopérations étroites avec les associations ADUN et MontAmis – se bat pour les droits des associations comme représentants des propriétaires de bungalows, envers la Socnat. Ces droits sont fixés dans le « Contrat de droit d'usage et d'occupation... » que chaque propriétaire a signé.

Mais, la Socnat insiste fortement pour que le seul droit soit d'être informé sur les décisions de sa direction. Et elle continue à refuser des réunions directes avec le bureau de la Socnat. RSN n'est pas d'accord avec de cette situation. Nous voulons vous représenter le mieux possible, et pour ça connaître nos droits. Par conséquent nous sommes en train de chercher un avocat spécialisé pour le mandater et finalement éclairer nos droits vis-à-vis de la Socnat.

RSN a besoin de votre aide financière pour son travail !

Mandater un avocat ça coûte ! Par conséquent nous rappelons à tous ceux qui n'ont pas encore payé leur **cotisation pour 2022**, de le faire maintenant. Vous pouvez régler par chèque à notre présidente Lucile Toussaint, 26, rue de la République, 33130 Cenon, directement au CHM dans la boîte postale à Soleil 27 ou par notre site internet. **Merci, si vous voulez faire des dons supplémentaires !**

Une gare pour Saint-Vivien !

Depuis les années 70 les trains entre Bordeaux et la Pointe de Grave ne s'arrêtent plus entre Lesparre et Soulac. Les gares de Gaillan, Montalivet-Queyrac, Saint-Vivien et Talais-Grayan ont été fermées à cette époque. Entre-temps la population dans le Nord du Médoc a fortement augmenté et le tourisme s'est multiplié, mais les transports publics restent insuffisants (voir en haut).

Afin de changer cette situation regrettable, l'association « Saint-Vivien Développement » a lancé une pétition pour un arrêt de train à Saint-Vivien, que nous vous demandons de signer par internet : www.change.org/arretTER-Saint-Vivien.

De cet arrêt, pas uniquement les 6000 habitants de Saint-Vivien et ses alentours profiteront, mais aussi les usagers du CHM et des autres grands centres de vacances de Montalivet et Grayan-et-l'Hôpital.

Nouvelles du CHM en bref

Des lampadaires solaires, sont en train d'être installées dans les routes non éclairées du CHM.

La construction de nouveaux thermes est reportée à cause du change de propriétaire de Vacanceselect qui tient la majorité des actions de la Socnat.

Le futur traitement des ordures ménagères dans le CHM et ses futurs coûts pour les usagers n'est pas encore réglé.

Nous vous souhaitons un bon automne et une agréable fin d'année – au CHM ou à votre domicile.

Pour le CA de RSN

Hannes Linck et Lucile Toussaint

P.S. En PJ d'autres informations intéressantes de notre association partenaire MontAmis.

Merci de transmettre notre Bulletin d'information à vos ami.e.s.

Contact RSN : Mail : respect-sante-nature@outlook.fr, tél. : 06 30 21 05 64 et 07 54 35 92 09

Internet : <http://respect-sante-nature.fr>, au CHM à Soleil 27 (avec boîte postale)

Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o L. TOUSSAINT, 26 rue de la République, 33130 Cenon